

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1698

27 juillet 2011

SOMMAIRE

Amorim Alternative Investments S.A. ...	81500	Feitler Finances S.A.	81493
BAA OP	81501	Fiduciaire des P.M.E.	81494
BlueOrchard Capital S.à r.l.	81501	Fiduciaire Socofisc S.A.	81494
Capsugel FinanceCo S.à r.l.	81470	Fortissimo	81494
Carrelages Jean Feitler S.à r.l.	81471	Gems Progressive Fund	81494
Cearco S.A.	81469	GFL Holdings S.à r.l.	81495
Chartis Luxembourg Financing Limited	81471	Indev S.A.	81494
Clave Nobis	81471	J.C.A. Finance S.A.	81496
CLT-UFA	81471	Joint Bulk Investors S.A.	81496
Comipar S.à r.l.	81471	Joint Bulk Investors S.A.	81495
Comipar S.à r.l.	81472	Kenza Lauro S.à r.l.	81495
Comipar S.à r.l.	81472	Lafor 2 S.à r.l.	81497
Comipar S.à r.l.	81472	LBB International S.A.	81496
Comipar S.à r.l.	81472	Les Ecuries Melinoises S.A.	81496
Compagnie Internationale de Trading et Consulting	81458	LNR Arman S.à r.l.	81497
Compagnie Internationale de Trading et Consulting	81458	Loca-Tech S.A.	81497
Compagnie Internationale de Trading et Consulting	81458	LSA Re	81502
Concorde Partners SICAV	81473	LSF REIT Holdings S.à r.l.	81502
Copagest S.A.	81473	LSREF Lux Investments IX S.à r.l.	81502
Danske Bank International S.A.	81469	Lucil Sàrl	81501
Demasari S.A.	81470	Macsteel Global S.à r.l. BV	81473
Demasari S.A.	81469	Magenta S. à r.l.	81504
Demasari S.A.	81470	MAISON STEFFEN CENTS S.à r.l.	81504
DH Salisbury S.à r.l.	81472	May Be S.A.	81504
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	81492	NBIM S.à r.l.	81458
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	81493	Vinia S.A.	81497
Euromaf Re	81493	Vivacitas S.à r.l.	81499
		VTS Group S.A.	81500
		Vulca'Lux S.à r.l.	81499
		Wallace Investissement S.A.	81500
		Wallace Investissement S.A.	81500
		WITEC Group SA	81501
		Yachting Service S.A.	81501

Compagnie Internationale de Trading et Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.874.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079641/14.

(110087311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Compagnie Internationale de Trading et Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.874.

Les comptes annuels au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079642/13.

(110087316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Compagnie Internationale de Trading et Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.874.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2007.

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l.

57, avenue de la Gare

B.P. 874 - L-2018 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079643/14.

(110087321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NORGES BANK, whose registered office is at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of NBIM S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 16.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (the "Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the 1915 Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any Manager;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. They shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least the majority of the Managers are physically present at a Board Meeting held in person.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if all the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be only adopted by a unanimous vote of the Managers present or represented.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting and that a majority of the Managers are physically present in Luxembourg. A person participating in this way shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Conflict of interest.

13.1 If any of the Managers of the Company has an interest in a matter to be discussed or resolution proposed at a Board Meeting, he shall inform the other Managers of that interest. For the purposes of this article 13, an "interest" of a Manager shall include an interest of such Manager by virtue of such Manager:

13.1.1 holding office as a Manager or director of another person involved in the matter;

13.1.2 holding any other office or employment with another person involved in the matter; or

13.1.3 being interested directly or indirectly in any securities (or any rights to acquire securities) in another person involved in the matter.

13.2 In respect of a matter or resolution in which a Manager has an interest, which is a personal interest opposed to the interest of the Company (a "Personal Conflicting Interest"), such Manager may not participate in relation to the relevant matter or resolution or vote on such matter or resolution or count towards the quorum for a Board Meeting while that matter or resolution is discussed. In all other circumstances without prejudice to the obligation of a Manager to disclose any interest, a Manager may participate in debate in relation to and/or vote at any meeting of the Board of Managers on any matter or resolution concerning a matter in relation to which he has, directly or indirectly, an interest and if he votes his vote shall be counted.

13.3 For the avoidance of doubt, any interest of a Manager arising solely by virtue of his having been nominated for appointment as a Manager by or holding any office or employment or any other contractual relationship with another person involved in the matter irrespective of whether that other person's interest conflicts with that of the Company shall not be deemed to be a 'Personal Conflicting Interest'.

13.4 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm or entity. Any person related as described above to any company or firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from participating in debates, considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business and shall not be deemed by reason of such affiliation to have a Personal Conflicting Interest.

13.5 The previous provisions of this article 13 shall not apply where the decision of the Board of Managers or the Sole Manager relates to current operations entered into under normal conditions, and in particular in case of operations concluded between the Company and its Connected Companies.

14. Management fees and Expenses.

14.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

15. Manager's liability.

15.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

15.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

16. Shareholders' resolutions.

16.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

16.2 Subject as provided in articles 16.3, 16.4 and 16.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

16.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

16.4 Subject as provided in article 16.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

16.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

16.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

16.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

16.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16.9 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in article 16.8 and the above provisions of article 16.9, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

16.10 Without prejudice to any legal requirements in relation to such matters being approved by a meeting of the Board of Managers of the Company, the following business acts regarding the Company require the prior written approval of the Shareholders, given under the quorum and majority conditions stated in article 16.2 here above:

- (a) any sale of an asset held by the Company;
- (b) any loan to be granted by the Company;
- (c) any external financial to be granted to the Company (to the exclusion of shareholder financing); and
- (d) any pledge granted over assets held by the Company.

16.11 Any Shareholders' Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg and the resolutions in writing taken by the Shareholders shall be deemed to have been taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

17. Business year and Annual accounts.

17.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

17.2 Every year as of the financial year's end, the annual accounts (balance sheet and profit and loss account) are drawn up by the Managers.

17.3 The annual accounts are at the disposal of the Shareholders at the Registered Office of the Company.

18. Distributions on shares.

18.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

19. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and article 16. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder

may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

20. Interpretation and Luxembourg law.

20.1 In these Articles:

20.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

20.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

20.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

20.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription – Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
[Norges Bank]	12,500	12,500
Total	12,500	12,500

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Paul B.W.L. Lamberts, company director, born on 18 September 1965 in Tilburg, The Netherlands, residing at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michael Chidiac, company director, born on 29 June 1966 in Beirut, Leban, residing professionally at 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Karsten Kallevig, company director, born on 19 August 1974 in Tønsberg, Norway, residing at Grimelundshaugen 9b, 0374 Oslo, Norway.

2) The Company shall have its Registered Office at 40, Avenue Monterey, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Norges Bank, ayant son siège social à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme sociale et Nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de NBIM S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts – y compris l'article 16.4 – et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens;

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de l'existence de fonds disponibles tel que déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intérimaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra

déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins la majorité des Gérants soit présente physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si tous les Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des Gérants présents ou représentés.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion et que la majorité des gérants soit physiquement présente au Luxembourg. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion de Conseil.

13. Conflit d'intérêt.

13.1 Si un des Gérants de la Société a un intérêt dans une affaire à discuter ou dans une résolution proposée lors d'une Réunion du Conseil, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants. Aux fins de cet article 13, un "intérêt" d'un Gérant comprend les intérêts d'un tel Gérant:

13.1.1 exerçant une fonction de Gérant ou de directeur d'une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.2 exerçant toute fonction ou emploi avec une autre personne impliquée dans l'affaire;

13.1.3 étant directement ou indirectement intéressé dans toutes valeurs mobilières (ou tout droit d'acquérir des valeurs mobilières) portant sur une autre personne impliquée dans l'affaire.

13.2 En ce qui concerne les affaires ou résolutions dans lesquelles un Gérant a un intérêt personnel opposé à celui de la Société (un "Intérêt Personnel Opposé"), ce Gérant n'a pas le droit de participer à cette affaire ou résolution, ou de voter sur telle affaire ou résolution; il n'est pas pris en compte pour le quorum de la Réunion du Conseil pendant que cette affaire ou résolution est discutée. Dans tous les autres cas, sans préjudice de l'obligation d'un Gérant de divulguer tout intérêt, le Gérant peut participer au débat et/ou voter lors de toute Réunion du Conseil sur toute affaire ou résolution portant sur une question en relation avec une affaire pour laquelle il a directement ou indirectement un intérêt, et s'il vote, son vote est compté.

13.3 Pour éviter tout doute, tout intérêt d'un Gérant né simplement par le fait d'être proposé pour nomination comme Gérant, ou d'occuper un poste ou tout emploi ou toute relation contractuelle avec une autre personne impliquée dans l'affaire, peu importe si les intérêts de cette autre personne sont en conflit avec ceux de la Société, ne doit pas être considéré comme un Intérêt Personnel Opposé.

13.4 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise ou entité. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise ou entité, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de participer aux débats, de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions et ne devra pas être considérée comme ayant, en raison de cette affiliation, un Intérêt Personnel Opposé.

13.5 Les dispositions précédentes de cet article 13 ne s'appliqueront pas au cas où la décision de la Réunion du Conseil ou du Gérant Unique concerne des opérations courantes, entamées sous des conditions normales et en particulier en cas d'opérations conclues entre la Société et les Sociétés Apparentées.

14. Rémunération et Dépenses.

14.1 Sous réserve de l'approbation de(s) Associé(s), le(s) Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

15. Responsabilité des gérants.

15.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

15.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

16. Résolutions des associés.

16.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

16.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 16.3, 16.4 et 16.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

16.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

16.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 16.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

16.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

16.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

16.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

16.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

16.9 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 16.8 et des présentes dispositions de l'article 16.9, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

16.10 Sans préjudice de toutes dispositions légales en rapport avec de telles actions lesquelles requerraient l'approbation par une Réunion du Conseil de la Société, les actions suivantes nécessitent l'accord écrit préalable des Associés, donné conformément aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessus dans l'article 16.2:

- (a) toute vente de tout actif détenu par la Société;
- (b) tout prêt à accorder par la Société;
- (c) tout financement externe accordé à la Société (à l'exclusion d'un financement par un associé); et
- (d) tout nantissement ou servitude grevant un actif appartenant à la Société.

16.11 Toute Assemblée Générale se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg et les résolutions écrites prises par les Associés seront réputées avoir été prises au Grand-Duché de Luxembourg.

17. Exercice social et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

17.2 Chaque année à la clôture de l'exercice social, les comptes sociaux (bilan et comptes des profits et des pertes) sont préparés par les Gérants.

17.3 Les comptes sociaux sont à la disposition des Associés au Siège Social de la Société.

18. Distributions sur parts sociales.

18.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

18.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

19. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 16. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

20. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

20.1 Dans les présents Statuts:

20.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

20.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

20.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

20.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription – Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR)
Norges Bank	12.500	12.500
Total	12.500	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR)

correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, avec adresse au 169, rue des romains, L-8041 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Michael Chidiac, administrateur de société, né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban, avec adresse au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Karsten Kallevig, administrateur de société, né le 19 août 1974 à Tonsberg, Norvège, avec adresse au 9b, Grime-lundshaugen, 0374 Oslo, Norvège.

2- Le Siège Social de la Société est établi à 40, Avenue Monterey, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20754. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063691/578.

(110071415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Cearco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 24.261.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29.04.2011

Réélections statutaires

L'assemblée Générale Ordinaire a reconduit les trois administrateurs sortants, MM Constant Goergen, Jean-Michel Langlais et Alphonse Schmit, pour un nouveau terme de 6 ans, conformément à l'article 9 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/6/2011.

Constant Goergen / Jean-Michel Langlais / Alphonse Schmit.

Référence de publication: 2011079644/13.

(110087759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour le notaire TOM METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2011079645/13.

(110087228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Demasari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.972.

To the board meeting of

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Au conseil d'administration de

Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 06/05/2011.

Edgardo E. DIAZ.

Référence de publication: 2011079646/12.

(110087412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Demasari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 126.972.

To the board meeting of

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Au conseil d'administration de

Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 06/05/2011.

Ferando A. GIL.

Référence de publication: 2011079647/12.

(110087416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Demasari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 126.972.

To the board meeting of

I hereby resign as Director of your company with immediate effect.

Au conseil d'administration de

Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Le 06/05/2011.

Maria VALLARINO A.

Référence de publication: 2011079648/12.

(110087418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Capsugel FinanceCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 160.993.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 6 juin 2011 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Monsieur Stefan Lambert en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) avec effet au 5 juin 2011;

- nommé Dr. Jan Könighaus en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 6 juin 2011 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

David Sorkin, né le 26 juin 1959 à New York, USA, avec adresse professionnelle Gérant

au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA

William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle Gérant

au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA

Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle Gérant

au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle Gérant

au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Anja Döller, née le 9 avril 1974 à Manheim, Allemagne, avec adresse professionnelle Gérante

au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle Gérant

au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2011079701/30.

(110088312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Chartis Luxembourg Financing Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens (Zone Industrielle Bourmicht).
R.C.S. Luxembourg B 134.744.

—
Dépôt rectificatif des comptes annuels déposés le 24 juin 2010 sous le numéro L100089563.04

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Goutiere
Gérant

Référence de publication: 2011079702/12.

(110088349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Carrelages Jean Feitler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 87.837.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079703/10.

(110088284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Clave Nobis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 136.998.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079704/10.

(110088302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 6.139.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 Juin 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011079705/12.

(110088266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Comipar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079706/10.

(110088385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Comipar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079707/10.

(110088387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Comipar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079708/10.

(110088390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Comipar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079709/10.

(110088393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Comipar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.868.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079710/10.

(110088396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

DH Salisbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 150.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.574.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur Cedric Stebel, ayant son adresse professionnelle à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet le 6 juin 2011 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2011.

Gérard Becquer
Gérant

Référence de publication: 2011079714/15.

(110088421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.506.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 mai 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Marc-André BECHET, Paulo ANTUNES DAS NEVES, Benoît COENS et Patrick PAVAN, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG SA.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011079711/19.

(110088361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Copagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.687.

—
Par décision du Conseil d'administration du 23 mai 2011, le siège social de Copagest S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 1^{er} avril 2011. De plus, veuillez noter que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, est située au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 MAI 2011.

Pour: COPAGEST S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Valérie Albanti

Référence de publication: 2011079712/17.

(110088365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Macsteel Global S.à r.l. BV, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.250.045,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.741.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Macsteel Holdings (Proprietary) Limited, a company organized and existing under the laws of the Republic of South-Africa, having its registered office address at: 243 Dyson Road Wadeville, 1407, Republic of South-Africa and registered with the South-African Companies Register under file number 1966/011321/07,

duly represented by Ms. Frédérique Davister, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 14, 2011.

Magnolia Investments & Partners S.C.A., a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94901,

duly represented by Ms. Frédérique Davister, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on April 18, 2011.

Said proxies which have been signed “ne varietur” by the proxy holder acting in the name and on behalf of the appearing parties, and the notary, shall remain annexed to and filled with the present deed with the registration authorities.

I. The appearing parties are the sole shareholders (the “Shareholders”) of Macsteel Global B.V., a private company with limited liability organized and existing under the laws of the Netherlands, having its statutory seat in Zeist, the Netherlands, with registered office address at Zuidplein 164, 1077 XV Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33282350 (the “Company”).

II. The following documents (collectively referred to as the “Documents”) have been made available, and submitted to the undersigned notary:

1. Copy of the current articles of association of the Company;
2. Excerpt delivered in the name of the Company by the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam, the Netherlands, dated April 18, 2011;
3. Copy of the resolutions of the Shareholders dated April 13, 2011;
4. Copy of the interim balance sheet of the Company as at March 31, 2011 (the “Balance Sheet”); and
5. Copy of a statement prepared and signed by the Company’s management board certifying that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the Company’s business or with regard to the Company’s affairs has occurred.

Said Documents, which have been signed “ne varietur” by the proxy holder acting in the name and on behalf of the appearing parties, and the notary, shall remain annexed to the present deed.

III. The Company was validly incorporated on October 19, 1983 under and according to the laws of the Netherlands;

The articles of association of the Company were amended for the last time on April 12, 2011 through a deed executed before J.C.C. Paans, a civil-law notary residing in Amsterdam, the Netherlands;

According to the terms of the resolutions adopted by the Shareholders on April 13, 2011, acting according to provisions of article 26 of the Company’s articles of association (the “Shareholders’ Resolutions”), it has been resolved to transfer the principal office and principal place of business of the Company from the city of Zeist, the Netherlands, to the city Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof, without proceeding with the dissolution of the Company, and therefore ensuring its full corporate and legal continuance (the “Transfer”);

The Transfer has been duly approved by the management board of the Company on April 14, 2011 (together with the Shareholders’ Resolutions, the “Resolutions”);

As a consequence of the above, all formalities required under the laws of the Netherlands have been duly and validly carried out prior to the date of the present deed, in order to give effect to the Resolutions; and

It is being contemplated, and is the intention of the Shareholders, that the Transfer takes place on the date hereof.

IV. The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Transfer of the principal office and principal place of business of the Company from the city of Zeist, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but with full corporate and legal continuance;
2. Adoption by the Company of the form of a société à responsabilité limitée;
3. Full restatement of the Company’s articles of association in order to adapt them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
4. Confirmation of the Company’s directors; and,
5. Establishment of the principal office and principal place of business of the Company in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, being the sole members of the Company, requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders resolve to approve, and to the extent necessary, to confirm and ratify the transfer of the principal office and principal place of business of the Company from the city of Zeist, the Netherlands, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the present deed, without proceeding with the dissolution of the Company and with full corporate and legal continuance.

The Shareholders further resolve that the statutory seat of the Company shall remain in the city of Zeist, the Netherlands, for Dutch corporate law purposes.

Second resolution:

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the Shareholders resolve that the Company shall adopt, as from the date of the present deed, both the Luxembourg nationality and the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée, with the name of Macsteel Global S.à r.l. B.V., and shall therefore exist under, and be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by provisions of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of the Netherlands as a validly incorporated and existing Dutch Company.

Third resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend the Company's articles of association, which shall therefore read as follows as from the date of the present deed:

“Definition of terms

Art. 1. In these articles of association, the following terms have the following meanings:

- a. general meeting: general meeting of shareholders being the corporate body formed by the shareholders;
- b. general meeting of shareholders: the meeting of shareholders;
- c. annual financial statements: the balance sheet and the profit and loss account, plus the explanatory notes thereto;
- d. annual meeting: the general meeting of shareholders intended to discuss and adopt the annual financial statements;
- e. in writing/written: in the form of any message transmitted and received in writing via any normal means of communication, including fax or e-mail;
- f. distributable part of the shareholders' equity: the portion of the shareholders' equity exceeding the paid and called up part of the capital plus the reserves which must be maintained by law or the articles of association.

Name and Registered office

Art. 2.

2.1 The company is a private company with limited liability (in Dutch: besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid and in French: société à responsabilité limitée) and its name is Macsteel Global S.à r.l. B.V. (the “Company”).

2.2 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.3 The Company has its statutory seat in Zeist, the Netherlands.

2.4 The Company's principal office and principal place of business (in French: siège de direction effective) is in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may have offices and places of business elsewhere and branches or other offices may be established.

Objects

Art. 3. The objects of the Company are:

- a. to incorporate, participate in and conduct the management of other companies and enterprises;
- b. to render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons and enterprises;
- c. to acquire, dispose of, manage and turn to account real property, personal property and other goods, including patents, trademark rights, licences, permits and other industrial property rights;
- d. to borrow and/or lend moneys, provide security or guarantee or otherwise warrant performance jointly and severally on behalf of third parties, the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the words.

Authorized and Issued share capital

Art. 4.

4.1 The Company's authorized and issued share capital amounts to two million two hundred and fifty thousand and forty-five euros (EUR 2,250,045.00), consisting of thirty-eight thousand nine hundred and fourteen (38,914) A shares, numbered A-1 up to and including A-38,914, seven thousand two hundred (7,200) B shares, numbered B-1 up to and including B-7,200 and two thousand three hundred, eighty-seven (2,387) C shares, numbered C-1 up to and including C-2,387 and one thousand five hundred (1,500) D shares, numbered D-1 up to and including D-1,500, each share with a par value of forty-five euros (EUR 45.00) each.

4.2 The shares are registered and are numbered consecutively from 1 onwards. No share certificates will be issued.

4.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him in the Company's issued share capital.

4.4 The Company has a share premium reserve A, a share premium reserve B, a share premium reserve C and a share premium reserve D. Holders of shares A are entitled to distributions at the expense of the share premium reserve A,

holders of shares B are entitled to distributions at the expense of the share premium reserve B, holders of shares C are entitled to distributions at the expense of the share premium reserve C and holders of shares D are entitled to distributions at the expense of the share premium reserve D.

Shareholders' register

Art. 5.

5.1 The Company's management board keeps, at the Company's principal place of business, a register in which the names and addresses of all the holders of shares are recorded, specifying the date on which they acquired their shares, the date of acknowledgment by or service upon the Company and the amount paid up on each share. The register must also contain the names and addresses of all holders of a usufruct or pledge on those shares, specifying the date on which they acquired such usufruct or pledge, the date of acknowledgment by or service upon the Company and the rights attached to the shares which are vested in them.

5.2 Each shareholder, usufructuary or pledgee shall provide his address to the Company in writing. If also an electronic address to be recorded in the shareholders' register is provided, this notification also includes the consent to receive by electronic means of communication all notices, notifications, as well as convocations for general meetings of shareholders.

5.3 The register shall be updated regularly and the grant of each release from liability for payments not yet made shall be recorded therein. All entries or notes in the register shall be signed by a director.

5.4 Upon request and free of charge, the management board shall provide each shareholder, usufructuary or pledgee with an extract from the register in respect of their rights to a share.

5.5 The management board shall make the register available at the Company's principal place of business for inspection by the shareholders, the usufructuaries or pledgees. The particulars in the register in respect of shares which have not been paid up in full shall be available for public inspection and a copy or an extract of such particulars shall be provided at no more than cost.

Issue of shares

Art. 6. The Company may issue shares only pursuant to a resolution of the general meeting. Such resolution of the general meeting may only be taken with a majority of the shareholders in the Company representing seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company.

Conditions for issuing of shares, Pre-emptive rights

Art. 7.

7.1 Any resolution to issue shares shall also specify the price and any further conditions in connection with the issue. The issuing of shares shall require a deed to be executed for the purpose before a civil-law notary practicing in the Netherlands, to which the parties involved shall be parties as well as a deed to be executed for the purpose before a notary practicing in the Grand Duchy of Luxembourg, to which the parties involved shall be parties.

7.2 With due observance of statutory restrictions, each shareholder shall have a pre-emption right on any share issue in proportion to the aggregate amount of his shares.

7.3 Shareholders shall have a similar pre-emption right with respect to the granting of rights to subscribe for shares.

7.4 The pre-emption rights described in the previous paragraphs of this article may be limited or suspended for each single issue by the body authorized to issue shares.

Payment on shares

Art. 8.

8.1 On subscription for a share, payment must be made of its nominal amount.

8.2 Payment on a share must be made in cash unless another form of contribution has been agreed. Payment may be made in foreign currency only with the Company's consent and provided that the payment corresponds to at least the nominal amount of the subscribed shares based on the exchange rate as of the day of such subscription.

Acquisition of own shares, Loans relating to the acquisition of shares

Art. 9.

9.1 With due observance of the relevant statutory provisions, the Company may acquire its own fully paid-up shares, subject to the maximum permitted by Dutch and Luxembourg law.

9.2 The Company may grant loans for the purpose of the subscription or acquisition of shares in its capital, but only to the extent of the sum of its distributable reserves.

Transfer of shares, Usufruct, Right of pledge

Art. 10.

10.1 The transfer of shares and the transfer -including the creation and disposal of any restricted rights attached to shares require a notarial deed to that effect drawn up between those involved as parties, prepared in accordance with Dutch and Luxembourg law, and executed before a civil-law notary authorized to practice in the Netherlands.

10.2 The transfer of shares and the transfer -including the creation and disposal of any restricted rights attached to shares in accordance with paragraph 1, will also be binding on the Company by operation of law. Unless the Company is a party to the legal act, the rights attached to shares cannot be exercised until either the transfer is notified to the Company or the Company acknowledges the legal act in accordance with the relevant statutory provisions.

10.3 A shareholder may create a usufruct or pledge on one or more of his shares. In the event that a usufruct or pledge is created on shares, voting rights may be granted to the usufructuary or pledgee in accordance with the relevant law.

Transfer restrictions, Approval

Art. 11.

11.1 In order to be valid, every transfer of shares shall require the prior approval of the general meeting, unless all shareholders have given their approval in writing. Such resolution of the general meeting may only be taken with a majority of seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company. The approval shall be valid for three months only.

11.2 The shareholder who wishes to transfer his shares -hereinafter to be referred to as the “proposing transferor” -shall inform the management board by registered mail or return receipt requested, specifying the number of shares to be transferred and the person(s) to whom he wishes to transfer his shares.

11.3 The management board shall be obliged to call a general meeting to be held within six weeks of receiving the proposing transferor’s notification. The convening notice shall state the content of the notification.

11.4 If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three months.

11.5 Approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in paragraph 3 has not been held within the term set in that paragraph;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval;
- c. simultaneously with its refusal, the general meeting fails to notify the proposing transferor of the name(s) of (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all shares to which the request for approval relates.

If the situation under paragraph 5a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the shareholders’ meeting should have been held.

11.6 Unless the proposing transferor and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the proposing transferor make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares shall be determined by an independent expert to be appointed at the request of the party with the greatest interest by the Chairman of the Chamber of Commerce and Industry of the district in which the Company’s business address is situated.

11.7 The proposing transferor shall remain entitled to withdraw his offer, provided that he does so within one month of having been informed of the name of the party to whom he may transfer all of the shares specified in the request for approval and of the price offered for the shares.

11.8 The costs incurred in determining the purchase price shall be borne:

- a. by the proposing transferor if he withdraws his offer;
- b. in equal parts by the proposing transferor and the buyers if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that every buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of shares he has bought;
- c. by the Company, in all cases not included under a. or b.

11.9 The Company itself may propose to buy the shares as contemplated in paragraph 5(c) only if the proposing transferor so consents.

Management board

Art. 12.

12.1 The Company’s management board consists of one or more board members, with the actual number being determined by the general meeting. Each board member of the Company has the title of director.

12.2 The directors are appointed by the general meeting for unlimited period of time.

Dismissal

Art. 13. The general meeting is authorized to dismiss a director from office at any time.

Remuneration

Art. 14. The general meeting determines the remuneration and other terms and conditions of employment of each director.

Managerial duties

Art. 15.

15.1 Subject to the restrictions set forth in these articles and with due observance of the law, the management board is charged with the management of the Company.

15.2 When dividing up its responsibilities, the management board may resolve which task will be entrusted to each director in particular. Such division of duties requires the approval of the general meeting.

15.3 The management board is required to observe the instructions of the general meeting regarding the general lines of the financial, social and economic and human resources policies to be pursued.

Meetings of the management board

Art. 16.

16.1 Each director is authorized to convene a meeting of the management board in writing stating the topics to be discussed and duly providing a notice of at least five days. The meetings of the management board shall be held at the Company's principal place of business.

16.2 Meetings of the management board may also be held by conference-call or video-conference. Any director who participates in a meeting of the management board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the management board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's principal place of business.

16.3 A summary reflection of the matters addressed at the meeting must be recorded in the minutes.

16.4 A director may be represented at meetings by a fellow director authorized by written power of attorney.

16.5 The management board shall keep all corporate documentation at the principal place of business of the Company.

Resolutions of the management board

Art. 17.

17.1 The management board adopts resolutions by an absolute majority of the votes cast. Each director has one vote. If the votes are equally divided, the proposal is rejected.

17.2 The management board may adopt resolutions without convening a meeting, provided that all its members agree to this method of decision-making and express their opinion on the proposal in writing. The result of the vote must be recorded in writing.

Representative authority

Art. 18.

18.1 The management board represents the Company. The authority to represent the Company shall also be vested in two directors acting jointly.

18.2 The authority to appoint agents with a general or special power of attorney is vested exclusively in the management board. Each agent will represent the company within the scope of this authority.

18.3 In the event that a conflict of interest arises between the Company and a director, the management board will represent the Company. The general meeting is authorized to appoint one or more persons to represent the Company at any time. If it does so, the representative authority contemplated in the first sentence of this paragraph will no longer apply. Without prejudice to the representative authority, in any case involving a conflict of interest, the management board may act on behalf of the Company only after obtaining express prior permission from the general meeting.

Approval of board resolutions

Art. 19.

19.1 The general meeting is authorized to make subject to its approval resolutions by the management board. Any such resolution must be clearly described and reported to the management board in writing.

19.2 The absence of approval as defined in this article will not impair the representative authority of the management board or of the directors.

Absence, Inability to act

Art. 20. If one or more director(s) is/are absent or prevented from performing his/their duties, the remaining director or directors shall be temporarily entrusted with the management of the Company. In the event of the absence or inability to act of all the directors or the sole director, a person appointed for that purpose by the general meeting shall be temporarily charged with the management of the Company.

Financial year, Annual accounts

Art. 21.

21.1 The Company's financial year coincides with the calendar year (being from the first day of January of any given year to the thirty-first day of December of the same year).

21.2 The management board is required to draw up the annual financial statements within five months of the end of the Company's financial year.

21.3 The annual financial statements must be signed by the directors; if one or more of their signatures is missing, this shall be stated giving the reason therefore.

21.4 The general meeting adopts the annual financial statements.

21.5 A resolution to adopt the annual financial statements shall not at the same time grant discharge to a director. The general meeting may resolve to grant one or more directors full or partial discharge.

21.6 If so required by law, the Company shall instruct a qualified auditor to examine its accounts and records. The general meeting is authorized to appoint the auditor, or should it not do so, the management board.

Profits

Art. 22.

22.1 Any profit realized in a financial year is at the disposal of the general meeting, provided that at least five per cent (5%) from the Company's annual net profits shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In addition, a dividend reserve shall be kept for every class of shares, for the benefit of the holders of such shares. Each dividend reserve shall bear the same letter as the class of shares to which it refers. The general meeting may add the whole or any part of the remaining profit to the dividend reserves. The profit, which is not reserved by the general meeting in accordance with the previous sentence shall be at the disposal of the meetings of the holders of the different classes of shares in proportion to the total par value of those classes of shares.

22.2 The Company may only make distributions if and insofar as its equity exceeds the amount of the paid up and called up part of the issued share capital plus the reserves that must be maintained by law or these articles of association.

22.3. The general meeting may only resolve to cancel the whole or any part of the dividend reserve kept for any class of shares on the proposal of the meeting of the holders of that class of shares, however, with due observance of paragraph 2 of this article. If the reserve is cancelled, the sums released shall be paid to the holders of the relevant class of shares in proportion to the paid-up par value of their shareholdings.

22.4 The general meeting may at all times transfer sums out of the distributable reserves to the dividend reserve of any class of shares, provided that such an addition is divided between each dividend reserve in proportion to the par value of each class of shares, without prejudice to paragraph 5, second sentence.

22.5. The general meeting shall be authorized to cancel the whole or any part of a dividend reserve in order to replace any losses. If any dividend reserve is used to replace losses, no dividend shall be paid or any reserve created or any addition made to any other dividend reserve as long as the sum withdrawn from the dividend reserve to replace the loss has not been repaid. This provision may be departed from if the general meeting so unanimously resolves. If sums have been withdrawn from different dividend reserves in order to replace losses, the addition to these reserves as referred to in this paragraph 4 shall be made in proportion to the withdrawals.

22.6 Dividend payments may be made only out of available fund in accordance with Dutch and Luxembourg law after adoption of the annual financial statements from which it appears that such payments are permitted. Dividends are due and payable immediately after they have been declared, unless the general meeting sets another date in the relevant resolution. Shareholders' claims against the Company for the payment of dividend expire five years after the dividend was declared.

22.7 With due observance of paragraph 2 of this article, the general meeting may resolve to pay interim dividends and to make distributions from a reserve which need not be maintained by law. In addition, the management board may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the management board that the first two conditions have been satisfied.

22.8 If the general meeting adopts a resolution to that effect, distributions may be made otherwise than in cash.

22.9 The shares held by the Company in its own capital are to be disregarded in the calculation of the amount of dividend to be paid on shares.

General meetings of shareholders, Annual meeting

Art. 23.

23.1 The annual meeting is held annually within six months after the end of the financial year.

23.2 The agenda for such meeting shall, amongst other things, set forth the following items:

- a. the annual report;
- b. adoption of the annual financial statements;
- c. granting of discharge to the directors;
- d. determination of the profit appropriation;
- e. the filling of any vacancies;
- f. any other proposals made by the management board or shareholders jointly representing at least one hundredth part of the issued capital, to be brought up for discussion and announced in accordance with the provisions of article 34 of these articles of association.

Other meetings

Art. 24.

24.1 Other general meetings of shareholders shall be held as often as the management board deems necessary.

24.2 Shareholders jointly representing at least one tenth of the issued capital shall be entitled to request the management board to convene a general meeting of shareholders, providing a list of the subjects to be addressed. If the management board has not convened a general meeting of shareholders within four weeks in such a way that the meeting can be held within six weeks of the request, those requesting the meeting are authorized to convene the meeting themselves.

Convocation of meetings, Agenda

Art. 25.

25.1 General meetings of shareholders are convened by the management board, without prejudice to the provisions laid down in paragraph 2 of article 24 of these articles of association.

25.2 Convocation shall take place no less than fifteen days prior to the day of the meeting.

25.3 The convening notice shall specify the matters to be addressed at the general meeting of shareholders. Any matters not specified in the convening notice may be announced later, subject to the requirements set forth in this article.

25.4 Shareholders, who jointly represent at least one hundredth part of the issued capital, shall be entitled to request the management board to place one or more matters on the agenda for the next general meeting of shareholders. The management board shall place such matter/matters on the agenda except in the event of a countervailing substantial Company interest. If the convening notice -within the meaning of paragraph 3 of this article -for the next meeting has already been sent out and there are fewer than thirty days between the request for matters to be placed on the agenda and the day of the next meeting, the said matters shall be placed on the agenda for the next meeting but one.

25.5 Unless a resolution is passed unanimously at a meeting at which the entire issued capital is represented, no legally valid resolutions may be passed in respect of matters not on the agenda in the notice convening the meeting in accordance with paragraph 1 and 2 of this article.

All of the issued capital represented

Art. 26. As long as the entire issued capital is represented at a general meeting of shareholders, valid resolutions may be adopted on all issues raised, provided unanimously, even if the provisions set out in the law or the articles of association for convening and holding meetings have not been observed.

Venue for general meetings

Art. 27. General meetings of shareholders are held in the Netherlands in the municipality where the Company maintains its statutory seat pursuant to these articles of association and at its principal place of business. Any general meeting of shareholders held elsewhere may adopt legally valid resolutions only if the entire issued capital is represented.

Chair, Secretary

Art. 28. The general meeting shall choose its own chairperson. The chairperson appoints a secretary.

Minutes, Records

Art. 29.

29.1 A secretary to be appointed by the chairperson shall take minutes of the proceedings at each general meeting of shareholders. The said minutes shall be confirmed and signed in evidence thereof by the chairperson and the secretary.

29.2 The chairperson or the party that convened the meeting may resolve to have a notarial report made of the business transacted at the meeting. Such notarial report shall be co-signed by the chairperson.

29.3 The management board is required to keep minutes of the resolutions adopted by the general meeting and deposit them at the Company's principal place of business for inspection by the shareholders. Upon request each shareholder will be provided with a copy of or excerpt from the minutes at no more than cost.

29.4 If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting is responsible for ensuring that the management board is given a copy of the resolutions adopted as soon as possible after the meeting.

Meeting rights, Right to attend

Art. 30.

30.1 Any shareholder shall be entitled to attend and address general meetings of shareholders, and exercise his voting rights.

30.2 The meeting rights pursuant to paragraph 1 of this article may be exercised by written power of attorney.

30.3 Every holder of the right to vote is required to sign the attendance list. The shareholder or its representative participating in the general meeting of shareholders by way of electronic means of communication, shall be identified by the chairperson in the manner as stated in the terms and conditions mentioned in paragraph 6 of this article. The name of the shareholder and the name of any representative participating in the general meeting of shareholders by way of electronic means of communication shall be added to the attendance list.

30.4 The directors have, in that capacity, an advisory vote at general meetings of shareholders.

30.5 The general meeting may resolve to allow persons other than those referred to in this article to attend.

30.6 The management board may determine that a shareholder or its representative may attend and address general meetings of shareholders, and exercise his voting rights by electronic means of communication. The management board sets the terms and conditions for electronic participation to the meeting as mentioned in the previous sentence and announces those in the convening notice. The terms and conditions contain in any event the manner by which the shareholder or its representative can be identified, how the shareholder or its representative can directly take note of the proceedings in the meeting and how the shareholder or its representative may exercise his voting rights.

Resolutions of the general meeting

Art. 31.

31.1 Resolutions are passed by an absolute majority of the votes cast, unless the law or these articles require a greater majority.

31.2 Each share confers the right to cast one vote. The Company may not cast votes in respect of shares that it holds in its own capital. The provisions of the previous sentence also apply to subsidiaries of the Company that hold shares in the Company's capital.

31.3 If there is a tie in voting at the election of persons, a drawing of lots shall determine the issue. If there is a tie in voting on other matters, the proposal shall be considered rejected.

31.4 Blank votes and invalid votes will be deemed not to have been cast.

31.5 The conditions as referred to in paragraph 6 of article 30 of these articles of association mention the manner in which a shareholder or its representative may participate in the voting by way of electronic means.

Resolutions adopted outside a meeting

Art. 32.

32.1 Subject to the provisions set forth by law, the shareholders may adopt resolutions outside a meeting in writing, provided that they do so by a unanimous vote of all the shareholders entitled to vote and who have voted in writing in favor of the resolution.

32.2 The directors of the Company must be informed of the proposed resolutions and be given the opportunity to render their advice on those matters.

Meetings of holders of one and the same class of shares

Art. 33.

33.1 Meetings of the holders of one and the same class of shares shall be called by the management board or any holder of one or more shares of that class.

33.2 Articles 25.2, 25.3, 28-32 shall otherwise apply accordingly.

Convocations and Notifications

Art. 34. All convocations for general meetings of shareholders and all notifications to shareholders shall be in writing to the addresses recorded in the register of shareholders, with due observance of the last sentence of paragraph 2 of article 5 of these articles of association.

Amendment to the articles of association

Art. 35. The general meeting is authorized to adopt a resolution to amend the articles of association. Such resolution of the general meeting may only be taken with a majority of the shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company. If a proposal to amend the articles of association is submitted to the general meeting, this must always be stated in the notice convening the general meeting and simultaneously a copy of the proposal containing

the proposed amendment verbatim must be deposited at the Company's principal place of business for inspection by the shareholders until the end of the meeting.

Dissolution and Liquidation

Art. 36.

36.1 The Company may be dissolved by resolution of the general meeting. The second sentence of the previous article shall apply mutatis mutandis. If a resolution is to be proposed to the general meeting for dissolving the Company, such shall be stated in the convening notice.

36.2 In the event of the Company being dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the directors shall be charged with the liquidation of the dissolved Company, unless the general meeting of shareholders appoints other persons to do so.

36.3 The persons charged with the liquidation of the dissolved Company have the same powers, duties and liabilities as directors, insofar as such is compatible with their task as liquidator.

36.4 Any surplus assets remaining after the Company's debts have been settled shall be distributed to the shareholders in proportion to the joint nominal amount of each shareholder's shares.

36.5 After the Company has ceased to exist, the Company's accounts, records and other data carriers must be kept for seven years by the person designated for that purpose by the liquidators."

Fourth resolution:

The Shareholders resolve to confirm the current members of the management board for unlimited period of time:

- Mister Adriaan Jan Veltema, born in The Hague, the Netherlands, on September 26, 1957, with professional address at Zuidplein 164 -WTC/ Tower H/ Level 20 -1077 XV Amsterdam, The Netherlands;
- Mister Jack Raymond Gerber, born in Cape Town, South-Africa, on March 4, 1945, with professional address at One Connaught Place -London W2 2ET - U.K.;
- Mister Eric Samson, born in Johannesburg, South-Africa, on October 10, 1938, with professional address at 187 Rivonia Road -2196 Morningside - Sandton - South-Africa;
- Mister Leon William Price, born in Cape Town, South-Africa, on March 11, 1951, with professional address at 1921, 19/F Sun Hung Kai Centre -30 Harbour Road -Wanchai, Hong Kong -Hong Kong;
- Mister Michael Hoffman, born in Cape Town, South-Africa, on January 24, 1947, with professional address at 888 San Clemente Dr., Suite 250 - Newport Beach, CA 92660 -U.S.A.;
- Mister Christo Ferro Liebenberg, born in South-Africa, on October 2, 1934, residing at 1028 Helderberg Village - Bakkerskloof Road - Private Bag X19 - Somerset West - 7129 - South-Africa;
- Mister Edmond Pachura, born in 62 Oignies, France, on January 31, 1934, residing at 1 Rue Alfred Laurant - 92100 Boulogne -France;
- Mister Robert Joseph Darnall, born in Illinois, U.S.A., on March 30, 1938, residing at 1500 North Lake Shore Drive Un.20c -Chicago Illinois 60610 -U.S.A.;
- Mister Jeffrey Stanley Samson, born in Johannesburg, South-Africa, on October 9, 1963, residing at 5 Sevenoaks - Irvine - California 92612 - U.S.A.;
- Mister Brian Scott Moffat, born in Ashton under Lyne, U.K., on January 6, 1939, residing at Springfield Farm -Earlsw. Chepstow - Monmouthshir NP16 6AT -U.K.;
- Mister Michael Reuven Pimstein, born in Johannesburg, South-Africa, on August 27, 1954, with professional address at 243 Dyson Road -Wadeville, Germiston - South-Africa;
- Mister Matamela Cyril Ramaphosa, born in Johannesburg, South-Africa, on November 17, 1952, with professional address at 18 Acacia Road - Chislehurst - Sandton 2146 - South-Africa; and
- Mister Louis Lourens van Niekerk, born in Nigel, South-Africa, on January 19, 1950, with professional address at 243 Dyson Road -Wadeville, Germiston -South-Africa.

Fifth resolution:

The Shareholders resolve that as from the date of the present deed, the principal office and principal place of business of the Company shall be set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English and followed by a French translation. On express request of the same appearing parties and in case any divergences and/or discrepancies arose between the English and the French language, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, said proxyholder, representing such appearing persons, signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg:

Ont comparu:

Macsteel Holdings (Proprietary) Limited, une société constituée et régie par les lois de la République d'Afrique du Sud ayant son siège social au 243 Dyson Road Wadeville, 1407, République d'Afrique du Sud et enregistrée auprès du South-African Companies Register sous le numéro 1966/011321/07,

dûment représentée à l'effet des présentes par Melle Frédérique Davister, Licenciée en droit, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Luxembourg en date du 14 avril 2011.

Magnolia Investments & Partners S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94901,

dûment représentée à l'effet des présentes par Mlle Frédérique Davister, Licenciée en droit, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Amsterdam en date du 18 avril 2011.

Lesdites procurations, qui ont été signées «ne varietur» par le mandaté agissant au nom et pour le compte des parties comparantes, et le notaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Les parties comparantes sont les uniques associés (les «Associés») de Macsteel Global B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois des Pays-Bas, dont le siège statutaire est sis à Zeist, les Pays-Bas, et dont les bureaux sont sis Zuidplein 164, 1077 XV Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro d'immatriculation 33282350 (la «Société»).

II. Les documents suivants (désignés collectivement comme étant les «Documents»), ont été mis à la disposition, et soumis au notaire soussigné;

1. Copie des statuts à jour de la Société:

2. Extrait délivré au nom de la Société par le registre de commerce de la chambre de commerce d'Amsterdam en date du 18 avril 2011;

3. Copie des résolutions des Associés en date du 13 avril 2011;

4. Copie des bilans intérimaires de la Société en date du 31 mars 2011 (les «Bilans»); et

5. Copie du certificat préparé et signé par le conseil de gérance de la Société certifiant que depuis la date des Bilans et ce, jusqu'à ce jour, aucun changement significatif concernant les affaires de la Société n'est intervenu.

Lesdits Documents, qui ont été signés «ne varietur» par le mandaté agissant au nom et pour le compte des parties comparantes, et le notaire, demeureront annexés au présent acte.

III. La Société a été valablement constituée le 19 octobre 1983 sous et conformément aux lois des Pays-Bas:

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 avril 2011 aux termes d'un acte passé par devant J.C.C. Paans, notaire de droit civil résidant à Amsterdam, Pays-Bas:

Conformément aux termes des résolutions adoptées par les Associés le 13 avril 2011, agissant en accord avec les stipulations de l'article 26 des statuts de la Société (les «Résolutions des Associés»), il a été décidé de transférer le bureau principal ainsi que le principal lieu d'activité de la Société depuis la ville de Zeist, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans procéder à la dissolution de la Société, mais en assurant sa complète continuation sociale et légale (le «Transfert»):

Le Transfert a été dûment approuvé par le conseil de gérance de la Société le 14 avril 2011 (ensemble avec les Résolutions des Associés, les «Résolutions»):

Suite à ce qui précède, l'ensemble des formalités requises par les lois des Pays-Bas ont dûment et valablement été réalisées dès avant la date du présent acte, à l'effet de donner effets aux Résolutions: et

Il est envisagé, et il est de l'intention des Associés, que le Transfert soit réalisé à la date du présent acte.

IV. Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du jour

1. Transfert du bureau principal ainsi que du principal lieu d'activité de la Société de la ville de Zeist, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de sa personnalité juridique:

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée:

3. Refonte intégrale des statuts de la Société à l'effet d'adapter ces derniers aux lois du Grand-Duché de Luxembourg:

4. Confirmation des gérants actuels: et

5. Etablissement du bureau principal ainsi que du principal lieu d'activité de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à la revue des différents éléments composant l'Ordre du Jour, les Associés, étant les seuls associés de la Société, ont requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident d'approuver, et dans la mesure nécessaire, de confirmer et de ratifier le transfert du bureau principal ainsi que du principal lieu d'activité de la Société de la ville de Zeist, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date du présent acte, sans procéder à la dissolution de la Société et en assurant la continuation de sa personnalité juridique.

Les Associés décident en outre que le siège statutaire de la Société demeurera à Zeist, Pays-Bas, pour les besoins du droit des sociétés néerlandais.

Deuxième résolution:

En conséquence de l'adoption de la première résolution ci-dessus, les Associés décident que la Société va adopter, à compter de la date du présent acte, tant la nationalité luxembourgeoise, que la structure juridique d'une société à responsabilité de droit luxembourgeois du nom de Macsteel S.à r.l. B.V., et existera dès lors sous, et sera gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant toutefois entendu que la Société continuera d'être considérée par le droit des Pays-Bas comme une société néerlandaise valablement constituée et existante.

Troisième résolution:

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier les statuts de la Société à l'effet de leur donner la teneur qui suit, à compter de la date du présent acte;

«Définitions

Art. 1^{er}. A l'effet des présents statuts, les termes ci-après auront la signification suivante;

- a. assemblée générale; l'assemblée générale des associés étant l'organe social formé par les associés;
- b. assemblée générale des associés; l'assemblée des associés;
- c. comptes annuels; le bilan actif et passif, le compte de résultat, ainsi que les notes explicatives y attachées;
- d. assemblée annuelle; l'assemblée générale annuelle des associés tenue à l'effet de discuter et d'adopter les comptes annuels
- e. par écrit / écrit; dans la forme de toute communication transmise et reçue par écrit au moyen de tout outil usuel de communication, en ce inclus le fac-similé ou la messagerie électronique;
- f. partie distribuable des fonds propres; la portion des fonds propres excédant la partie du capital social appelée et libérée augmentée des réserves devant être maintenues de par la loi ou les statuts.

Nom et Siège social

Art. 2.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée (en néerlandais; besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) et son nom est Macsteel Global S.à r.l. B.V. (la «Société»).

2.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.3 La Société a son siège statutaire à Zeist, Pays-Bas.

2.4 Le bureau principal ainsi que le principal lieu d'activité de la Société, à savoir le siège de direction effective de la Société, sont situés dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. La Société peut avoir des bureaux ainsi que des lieux d'activité ailleurs, et des succursales ainsi que d'autres bureaux peuvent être établis.

Objet social

Art. 3. L'objet social de la Société consiste en;

- a. la constitution, la participation ainsi que la gestion d'autres sociétés et entreprises;
 - b. la fourniture de services administratifs, techniques, financiers, économiques ou managériaux à d'autres sociétés, personnes ou entreprises;
 - c. l'acquisition, la cession, la gestion et administration de biens immobiliers, mobiliers et autres biens, en ce inclus des brevets, marques, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;
 - d. l'emprunt et/ou le prêt d'argent, la fourniture de sûretés ou de garanties ou encore la prise d'engagements conjoints et solidaires au nom de tiers,
- et ce, en collaboration ou non avec des tiers, et incluant la réalisation ainsi que la promotion de toutes activités qui directement ou indirectement se rattachent à l'objet social visé ci-dessus, dans l'acception la plus large.

Capital social autorisé et Emis

Art. 4.

4.1 Le capital social autorisé et émis de la Société s'élève à deux millions deux cent cinquante mille quarante-cinq euros (EUR 2.250.045) et est divisé en trente-huit mille neuf cent quatorze (38.914) parts sociales de catégorie A, numérotée de A1 à A-38.914 y compris, sept mille deux cents (7.200) parts sociales de catégorie B, numérotée de B1 à B-7.200 y compris, deux mille trois cent quatre-vingt-sept (2.387) parts sociales de catégorie C, numérotée de C1 à C-2.387 et mille cinq cent (1.500) parts sociales de catégorie D, numérotée de D1 à D-1.500 y compris y compris, toutes d'une même valeur nominale de quarante-cinq euros (EUR 45) chacune.

4.2 Les parts sociales sont enregistrées et sont numérotées par ordre croissant à partir de 1. Aucun certificat relatif aux parts sociales ne sera émis.

4.3 Le droit d'un associé dans les actifs ainsi que les profits de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

4.4 La Société a une réserve de prime d'émission A, une réserve de prime d'émission B, une réserve de prime d'émission C et une réserve de prime d'émission D. Les détenteurs des actions de catégorie A ont droit aux distributions faites à partir de la réserve de prime d'émission A: les détenteurs des actions de catégorie B ont droit aux distributions faites à partir de la réserve de prime d'émission B: les détenteurs des actions de catégorie C ont droit aux distributions faites à partir de la réserve de prime d'émission C: les détenteurs des actions de catégorie D ont droit aux distributions faites à partir de la réserve de prime d'émission D.

Registre des associés

Art. 5.

5.1 Le conseil de gérance de la Société conserve, au principal lieu d'activité de la Société, un registre au sein duquel sont inscrits les noms et adresses de l'ensemble des titulaires de parts sociales, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs parts sociales, la date d'accusé par, ou bien de signification à la Société du montant versé pour chaque part sociale. Le registre doit également contenir les noms et adresses de tous les titulaires d'usufruit ou de nantissement, la date d'accusé par, ou bien de signification à la Société ainsi que les droits attachés aux actions qui supportent ces droits.

5.2 Chaque associé, usufruitier ou créancier nanti doit fournir son adresse à la Société par écrit. Si une adresse électronique devant être enregistrée dans le registre des associés est également fournir, cette notification inclus également l'accord concernant la réception par voie électronique de tout avis, notifications, ainsi que de toute convocation aux assemblées générales des associés.

5.3 Le registre devra être mis à jour de manière régulière et tout accord concernant une décharge de responsabilité concernant la réalisation de paiements devra y être enregistré. Toutes les entrées ou notes insérées dans le registres devront être signées par un gérant.

5.4 Gratuitement et sur requête, le conseil de gérance pourra fournir chaque associé, usufruitier ou créancier nanti un extrait du registre concernant ses droits sur une part sociale.

5.5 Le conseil de gérance mettra le registre à disposition au principal lieu d'activité de la Société aux fins de consultation par les associés, les usufruitiers ou les créanciers nantis. Les détails mentionnés dans le registre concernant des parts sociales qui n'ont pas encore été intégralement libérées seront mis à libre disposition pour consultation, et une copie ou un extrait de ces détails seront fournis contre défraiement.

Emission de parts sociales

Art. 6. La Société peut émettre des parts sociales uniquement suite à une résolution de l'assemblée générale. Une telle résolution de l'assemblée générale peut uniquement être adoptée par la majorité des associés de la Société représentant ensemble soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

Conditions aux fins de l'émission de parts sociales, Droits de préemption

Art. 7.

7.1 Toute résolution tendant à l'émission de parts sociales doit également préciser le prix ainsi que toute autre condition attachée à l'émission. L'émission de parts sociales requiert qu'un acte soit exécuté en ce sens par devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas, auquel les parties concernées devront être parties, ainsi qu'un acte devant être exécuté par devant un notaire exerçant au Grand Duché de Luxembourg, auquel les parties concernées devront être parties.

7.2 Dans le respect des restrictions statutaires, chaque associé bénéficie d'un droit de préemption sur chaque part sociale émise proportionnel au total des parts sociales qu'il détient.

7.3 Les associés bénéficient d'un droit de préemption similaire concernant l'émission de droits de souscription aux parts sociales.

7.4 Les droits de préemption décrits aux articles 7.1 à 7.3 peuvent être limités ou suspendus pour chaque émission par l'organe autorisé à l'effet d'émettre des parts sociales.

Paiement des parts sociales

Art. 8.

8.1 Lors de la souscription à une part sociale, un paiement équivalent à sa valeur nominale doit être effectué.

8.2 Le paiement concernant une part sociale doit être réalisé en numéraire, à moins qu'une autre forme d'apport ait été convenue. Le paiement peut être réalisé en une devise étrangère uniquement avec l'accord de la Société et pour autant que la paiement corresponde au moins à la valeur nominale des parts sociales ainsi souscrites converties sur base du taux de change du jour de la souscription.

Acquisition d'actions propres, Prêts relatifs à l'acquisition de parts sociales

Art. 9.

9.1 Dans le strict respect des stipulations statutaires applicables, la Société peut acquérir ses propres parts sociales entièrement libérées, sous réserve du niveau maximum d'auto-détention autorisé par le droit néerlandais et le droit luxembourgeois.

9.2 La Société peut accorder des prêts pour les besoins de la souscription à, ou bien de l'acquisition de ses parts sociales, mais uniquement dans la limite du total de ses réserves distribuables.

Transfert de parts sociales, Usufruit, Droit de nantissement

Art. 10.

10.1 Le transfert de parts sociales et le transfert -en ce inclus la création ainsi que la cession-de tous droits attachés aux parts sociales requièrent un acte notarié préparé à cet effet entre les parties concernées, conformément au droit néerlandais ainsi qu'au droit luxembourgeois, et devant être signé par devant un notaire autorisé à exercer aux Pays-Bas.

10.2 Le transfert de parts sociales et le transfert -en ce inclus la création ainsi que la cession-de tous droits attachés aux parts sociales conformément au paragraphe 1, seront également opposables à la Société de par la loi. A moins que la Société ne soit une partie à l'acte juridique, les droits attachés aux parts sociales ne peuvent pas être exercés tant que la Société n'a pas pris connaissance de l'acte, ou bien que l'acte n'a pas été notifié à la Société conformément aux stipulations statutaires applicables.

10.3 Un associé peut constituer un usufruit ou bien un nantissement sur une ou plusieurs de ses parts sociales. Dans l'hypothèse où un usufruit ou bien un nantissement est constitué sur des parts sociales, les droits de vote peuvent être transférés à l'usufruitier ou bien au bénéficiaire du nantissement conformément à la loi applicable.

Restrictions en termes de transferts, Approbation

Art. 11.

11.1 Afin d'être valide, tout transfert de parts sociales requiert une approbation préalable de l'assemblée générale, à moins que les associés aient donné leur accord par écrit. Une telle résolution de l'assemblée générale ne peut être prise qu'avec une majorité de soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

L'approbation n'est valable que pour une durée de trois mois uniquement.

11.2 L'associé qui souhaite transférer ses parts sociales -ci-après dénommé le «Cédant»- doit informer le conseil de gérance par courrier suivi, ou recommandé avec demande d'avis de réception, précisant le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée ainsi que la ou les personnes au bénéfice de qui la cession serait réalisée.

11.3 Le conseil de gérance doit convoquer une assemblée générale devant être tenue dans un délai de six semaines suivant la réception de la notification faite par le Cédant. La convocation devra indiquer le contenu de la notification.

11.4 Si l'assemblée générale donne son accord, le transfert doit être réalisé dans les trois mois suivants.

11.5 L'accord est réputé donné si;

- a. l'assemblée générale mentionnée au paragraphe 3 n'a pas été tenue dans les délais prescrits par ce paragraphe;
- b. l'assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la demande d'accord formulée;
- c. simultanément à son refus, l'assemblée générale n'a pas notifié au Cédant le(s) nom(s) d'une ou plusieurs autres parties intéressées à l'acquisition en numéraire de l'ensemble des parts sociales auxquelles la demande d'accord fait référence.

Si la situation visée à au paragraphe 5a ci-dessus vient à se produire, l'accord doit être réputé comme avoir été consenti à la dernière date à laquelle l'assemblée générale des associés aurait du être tenue.

11.6 A moins que le Cédant ainsi que la ou les parties intéressées proposées par l'assemblée générale et acceptée(s) par le Cédant ne s'accordent différemment concernant le prix ou la méthode permettant de déterminer le prix, le prix d'achat des parts sociales sera déterminé par un expert indépendant qui sera nommé à ma requête de la partie la plus diligente par le président de la Chambre de commerce et d'Industrie dans le ressort de laquelle le siège des affaires de la Société est situé.

11.7 Le Cédant pourra retirer son offre, à condition qu'il le fasse dans le délai d'un mois après avoir été informé du nom de la partie à qui il pourrait transféré l'ensemble des parts sociales visées dans la demande d'accord et du prix des parts sociales.

- 11.8 Les coûts exposés dans la détermination du prix d'acquisition seront supportés;
- par le Cédant s'il retire son offre;
 - à parts égales par le Cédant et les acquéreurs si les parts sociales sont acquises par les parties intéressées, étant entendu que chaque acquéreur devra contribuer aux coûts à due proportion du nombre de parts sociales qu'il acquerra;
 - par la Société, dans l'ensemble des hypothèses non visées au a. ou b.
- 11.9 La Société elle-même peut proposer d'acquérir les parts sociales en considération du paragraphe 5 (c) uniquement si le Cédant y consent.

Conseil de gérance

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance de la Société est composé d'un ou plusieurs membres, le nombre exact en étant déterminé par l'assemblée générale. Chaque membre du conseil de gérance de la Société a le titre de gérant.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée indéterminée.

Révocation

Art. 13. L'assemblée générale est autorisée à révoquer un gérant de ses fonctions à tout moment.

Rémunération

Art. 14. L'assemblée générale détermine la rémunération ainsi que les autres termes et conditions de l'emploi de chaque gérant.

Fonction de direction

Art. 15.

15.1 Sous réserve des restrictions fixées dans les présents statuts, et conformément aux dispositions légales, le conseil de gérance est en charge de la direction de la Société.

15.2 Dans l'hypothèse d'une séparation de ses tâches, le conseil de gérance peut décider quelle tâche sera confiée à tel gérant en particulier. Une telle division des tâches requiert l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 Le conseil de gérance doit observer les instructions de l'assemblée générale concernant les principes gérants en termes financiers, sociaux et économiques, et de ressources humaines, devant être poursuivis.

Réunions du conseil de gérance

Art. 16.

16.1 Chaque gérant est autorisé à convoquer une réunion du conseil de gérance par écrit, en mentionnant les sujets proposés à la discussion, en respectant un délai d'au moins cinq jours. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au principal lieu d'activité de la Société.

16.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou bien par vidéo conférence. Tout gérant qui participe à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou bien par tout autre moyen de communication qui permet l'identification d'un tel gérant et qui permet à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre sur une base continue et peut effectivement participer à la réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil de gérance tenue à l'aide de tels moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au principal lieu d'activité de la Société.

16.3 Un résumé des sujets abordés durant la réunion doit être inscrit dans les minutes.

16.4 Un gérant peut être représenté aux réunions par un autre gérant dûment autorisé à cet effet aux termes d'un pouvoir écrit.

16.5 Le conseil de gérance doit conserver l'ensemble de la documentation sociale au principal lieu d'activité de la Société.

Résolutions du conseil de gérance

Art. 17.

17.1 Le conseil de gérance adopte des résolutions à la majorité absolue des votes valablement émis. Chaque gérant dispose d'une voie. En cas d'égalité des votes, la proposition est rejetée.

17.2 Le conseil de gérance peut adopter des résolutions sans qu'une réunion ne soit tenue, à la condition que l'ensemble des membres consentent au recours à ce moyen de prise de décision et expriment leur opinion sur les propositions par écrit. Le résultat du vote doit être enregistré par écrit.

Représentation

Art. 18.

18.1 Le conseil de gérance représente la Société. La société est également engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

18.2 Le conseil de gérance dispose seul des pouvoirs requis à l'effet de nommer des représentants dotés d'un pouvoir spécial ou général de représentation. Chaque représentant représente la Société dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés.

18.3 Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêts viendrait à naître entre la Société et un gérant, le conseil de gérance représentera la Société. L'assemblée générale est autorisée à nommer à tout moment une ou plusieurs personnes à l'effet de représenter la Société. Dans cette hypothèse, la représentation visée dans la première phrase du présent article 18.3 n'aura plus vocation à s'appliquer.

Sans préjudice du pouvoir de représentation, dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts, le conseil de gérance ne peut agir pour le compte de la Société qu'après avoir obtenu l'accord exprès et préalable de l'assemblée générale.

Approbation des résolutions du conseil de gérance

Art. 19.

19.1 L'assemblée générale est autorisée à demander que certaines décisions relevant de la compétence du conseil de gérance soient préalablement approuvées par elle. Une telle résolution doit être clairement décrite et rapportée au conseil de gérance par écrit.

19.2 L'absence d'approbation, telle que définie dans cet article, ne portera pas atteinte au pouvoir de représentation du conseil de gérance ou des gérants.

Absence, Incapacité à agir

Art. 20. Si un ou plusieurs gérants sont absents ou empêchés à l'effet de leurs fonctions, le ou les gérants restant assureront temporairement la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'incapacité à agir de l'ensemble des gérants ou du gérant unique, une personne nommée à cet effet par l'assemblée générale assurera sur une base temporaire la gestion de la Société.

Exercice social, Comptes annuels

Art. 21.

21.1 L'exercice social de la Société correspond à une année calendaire (soit à partir du 1^{er} janvier d'une année donnée jusqu'au 31 décembre de la même année).

21.2 Le conseil de gérance établit les comptes annuels dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice social de la Société.

21.3 Les comptes annuels doivent être signés par les gérants: si une ou plusieurs de leurs signatures sont manquantes, ceci doit être mentionné ainsi que la raison pour un tel manque.

21.4 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

21.5 Une résolution tendant à l'approbation des comptes annuels ne doit pas également inclure le quitus donné à un gérant. L'assemblée générale peut décider d'accorder un quitus complet ou partiel à un ou plusieurs gérants.

21.6 La Société devra mandater un auditeur qualifié à l'effet de l'examen des comptes et des documents sociaux, si la loi le requiert. L'assemblée générale est autorisée à nommer l'auditeur, lequel pourra être nommé par le conseil de gérance en cas de carence de l'assemblée générale.

Profits

Art. 22.

22.1 Tout profit réalisé durant un exercice social est à la disposition de l'assemblée générale, étant entendu qu'au moins cinq pourcent (5%) du profit net annuel de la Société doit être alloué à la réserve légale de la Société. Cette allocation cesse d'être obligatoire dès que le montant de la réserve atteint une somme qui est au moins égale à dix pourcent (10%) du capital social de la Société. De plus, une réserve de dividendes pourra être mise en place pour chaque catégorie de parts sociales en faveur des détenteurs de ces parts sociales. Chaque réserve de dividende portera la même lettre que la catégorie de parts sociales à laquelle elle se réfère. L'assemblée générale pourra ajouter tout ou partie du profit restant aux réserves de dividende. Le profit, qui ne serait pas réservé par l'assemblée générale conformément à la phrase ci-dessus sera à la disposition des assemblées des détenteurs des différentes catégories de parts sociales en proportion de la valeur nominale totale de ces catégories de parts sociales.

22.2 La Société ne peut réaliser de distributions que dans la mesure où ses capitaux propres excèdent le montant de la partie du capital social appelée et libérée augmentée des réserves qui doivent être maintenues aux termes de la loi ou des présents statuts.

22.3 L'assemblée générale peut seulement décider d'annuler tout ou partie des réserves de dividende mises en place pour les catégories de parts sociales sur proposition de l'assemblée des détenteurs d'une catégorie de parts sociales particulière, en respectant, cependant, le paragraphe 2. Si la réserve est annulée, les montants libérés seront payés aux détenteurs de la catégorie de parts sociales concernée proportionnellement à la valeur nominale libérée par ces associés.

22.4 L'assemblée générale peut à tout moment transférer des montants des réserves distribuables vers la réserve de dividende d'une catégorie de parts sociales, pour autant que ce montant soit divisible entre chaque réserve de dividende

proportionnellement à la valeur nominale de chaque catégorie de parts sociales, sans préjudice du paragraphe 5, deuxième phrase.

22.5 L'assemblée générale sera autorisée à annuler tout ou partie d'une réserve de dividende afin de couvrir toute perte. Si une réserve de dividende est utilisée pour couvrir des pertes, aucun dividende ne sera payé ni aucune réserve ne sera créée ni aucun montant ne sera ajouté à une autre réserve de dividende aussi longtemps que les montants retirés de la réserve de dividende pour couvrir les pertes n'auront été repayés. L'assemblée générale peut s'écarter de cette disposition par décision unanime. Si des montants ont été retirés de différentes réserves de dividende afin de couvrir des pertes, l'ajout à ses réserves tel que visé par le paragraphe 4 sera fait proportionnellement aux retraits.

22.6 Des paiements de dividendes peuvent être réalisés uniquement que sur des sommes disponibles en accord avec la loi néerlandaise et luxembourgeoise, après approbation des comptes sociaux annuels aux termes desquels il ressort que de tels paiements sont autorisés.

Les dividendes sont dus et payables immédiatement après qu'ils aient été déclarés, sauf à ce que l'assemblée générale ne fixe une autre date dans la résolution autorisant un tel paiement.

Les droits des associés à l'encontre de la Société concernant le droit au paiement d'un dividende expire après un délai de cinq ans suivant la déclaration dudit dividende.

22.7 Dans le respect des stipulations de l'article 22.2, l'assemblée générale peut décider de payer un dividende intérimaire et de réaliser des distributions à l'aide de réserves dont le maintien n'est pas prescrit par la loi. De plus, le conseil de gérance peut procéder au paiement de dividendes intérimaires, sous la réserve que (i) des comptes intérimaires aient été établis et montrent que des fonds suffisants sont disponibles, (ii) le montant faisant l'objet de la distribution n'excède pas le total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, augmenté de tout profits reportés à nouveau et de sommes issues de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées à nouveau ainsi que des sommes devant être placées en réserve par application de la loi ou des présents statuts, et (iii) que le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé de la Société, s'il en existe, ait mentionné dans son rapport établi à l'attention du conseil de gérance que les deux premières conditions ont été satisfaites.

22.8 Si l'assemblée générale adopte une résolution à cet effet, des distributions peuvent être réalisées autrement qu'en numéraire.

22.9 Les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital social ne sont pas prises en considération pour le calcul du montant des dividendes devant être payés par action.

Assemblées générales des associés, Assemblée annuelle

Art. 23.

23.1 L'assemblée annuelle est tenue tous les ans dans les six mois suivant la fin de l'exercice social.

23.2 L'ordre du jour d'une telle assemblée mentionne, entre autres, les éléments suivants;

a. le rapport annuel;

b. approbation des comptes sociaux annuels;

c. quitus donné aux gérants;

d. détermination de l'allocation du résultat;

e. remplacement de toute vacance;

f. toute autre proposition faite ensemble par le conseil de gérance ou les associés représentant au moins un centième du capital social émis, devant faire l'objet de discussions et annoncée conformément à l'article 33 des présents statuts.

Autres assemblées

Art. 24.

24.1 D'autres assemblées générales des associés seront tenues aussi souvent que nécessaire.

24.2 Les associés représentant ensemble au moins un dixième du capital social émis peuvent demander au conseil de gérance la convocation d'une assemblée générale des associés en fournissant une liste des sujets devant y être débattus. Si le conseil de gérance n'a pas convoqué une assemblée générale des associés dans un délai de quatre semaines à l'effet qu'une telle assemblée puisse être tenue dans le délai de six semaines suivant la demande qui a été faite en ce sens, ceux des associés ayant demandé la tenue d'une assemblée seront autorisés à la convoquer eux-mêmes.

Convocation des assemblées, Ordre du jour

Art. 25.

25.1 Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, sans préjudice des stipulations du paragraphe 2 de l'article 24 des présents statuts.

25.2 La convocation doit être adressée au plus tard quinze jours avant le jour prévu pour l'assemblée.

25.3 La convocation précise les sujets qui seront débattus à l'assemblée générale des associés. Tout sujet non mentionné dans l'avis de convocation peut être annoncé ultérieurement, sous réserve de l'observation des conditions fixées par le présent article.

25.4 Les associés qui ensemble représentent au moins un centième du capital social peuvent demander au conseil de gérance d'insérer un ou plusieurs sujets de discussion à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des associés. Le conseil de gérance va insérer ledit ou lesdits sujets à l'ordre du jour, sauf à ce que la préservation d'un intérêt supérieur propre à la Société s'y oppose. Si l'avis de convocation -entendu au sens de l'article 25.3-à la prochaine assemblée a déjà été envoyé et qu'il reste moins de trente jours entre la date à laquelle la demande concernant l'insertion d'éléments à l'ordre du jour a été émise et le jour de la prochaine assemblée, lesdits éléments seront insérés à l'ordre du jour de la seconde assemblée suivant la demande qui en a été faite.

25.5 A l'exception de l'hypothèse où une résolution serait adoptée à l'unanimité durant une assemblée à l'effet de laquelle l'intégralité du capital social est représentée, aucune résolution valable d'un point de vue juridique ne peut être adoptée concernant des éléments ne figurant pas dans l'ordre du jour contenu dans l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux articles 25.1 et 25.2 du présent article.

Intégralité du capital social représentée

Art. 26. Des résolutions concernant tout point nouveau soulevé peuvent valablement être adoptées à l'unanimité, lors d'une assemblée générale des associés lorsque l'intégralité du capital social est représentée, y compris si les conditions fixées par la loi et les statuts pour la convocation et la tenue des assemblées n'ont pas été respectées.

Lieu de tenue des assemblées générales

Art. 27. Les assemblées générales d'associés sont tenues aux Pays-Bas, dans la ville dans laquelle la Société a son siège statutaire conformément aux présents statuts, ainsi qu'à son principal lieu d'activité. Toute assemblée générale des associés tenue dans un autre lieu peut valablement adopter des résolutions qu'à la condition que l'intégralité du capital social soit valablement représentée.

Président, Secrétaire

Art. 28. L'assemblée générale choisit son propre président. Le président nomme un secrétaire.

Minutes, Registre

Art. 29.

29.1 Un secrétaire nommé par le président tient les minutes des discussions lors de chaque assemblée générale des associés. Lesdites minutes doivent être confirmées, signées et certifiées par le président et le secrétaire.

29.2 Le président ou la partie qui a convoqué l'assemblée peut décider qu'un rapport sera établi par un notaire sur les affaires discutées lors de la réunion de l'assemblée. Un tel rapport doit être co-signé par le président.

29.3 Le conseil de gérance doit conserver les minutes des résolutions adoptées par l'assemblée générale et conservées au principal lieu d'activité de la Société à l'effet de leur consultation par les associés. Sur demande chaque associé se verra remettre une copie ou un extrait des minutes contre défraiement.

29.4 Si le conseil de gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée doit s'assurer que le conseil de gérance reçoive une copie des résolutions adoptées dans les meilleurs délais après l'assemblée.

Droits d'assemblée, Droits de participation

Art. 30.

30.1 Tout associé est autorisé à participer et à s'adresser aux assemblées générales des associés, et à exercer son droit de vote.

30.2 Les droits d'assemblée visés à l'article 30.1 peuvent être exercés aux termes d'un pouvoir.

30.3 Chaque titulaire du droit de voter doit signer la liste de présence. L'associé ou son représentant participant à l'assemblée générale des associés à l'aide de moyens électroniques de communication doit être identifié par le président conformément aux conditions fixées à l'article 30.6. Le nom de l'associé et le nom de tout représentant participant à l'assemblée générale des associés à l'aide de moyens électroniques de communication seront ajoutés à la liste de présence.

30.4 Les gérants ont, en cette capacité, un vote de conseil aux assemblées générale des associés.

30.5 L'assemblée générale peut décider d'autoriser d'autres personne que celles visés au présent article à l'effet de participer à toute réunion.

30.6 Le conseil de gérance peut décider qu'un associé ou son représentant peut participer et s'adresser à l'assemblée générale des associés et exercer leur droit de vote à l'aide de moyens électronique de communication. Le conseil de gérance fixe les termes et conditions pour une participation aux assemblées générales tel que mentionné ci-dessus à l'aide de moyens électroniques, et précise ces derniers dans l'avis de convocation. Les termes et conditions contiennent en toute hypothèse les moyens aux termes desquels l'associé ou son représentant peuvent être identifié, comment l'associé ou son représentant peuvent directement prendre des notes relatives aux débats tenus lors de l'assemblée, et comment l'associé ou son représentant peuvent exercer leur droit de vote.

Résolutions de l'assemblée générale

Art. 31.

31.1 Les résolutions sont adoptées à la majorité absolue des votes valablement exprimés, à moins que la loi ou les statuts ne requièrent une majorité supérieure.

31.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. La Société ne peut pas voter au titre des parts sociales qu'elle détient dans son propre capital social. Les stipulations du présent article s'appliquent également aux filiales de la Société qui détiennent des parts sociales dans le capital de la Société.

31.3 En cas d'égalité lors de l'élection de personnes, l'issue sera déterminée aux termes d'un tirage au sort. S'il existe une égalité concernant d'autres domaines, la proposition est considérée comme rejetée.

31.4 Les votes blancs et nuls sont réputés comme n'ayant pas été exprimés.

31.5 Les conditions visées à l'article 30.6 des présents statuts font référence aux conditions dans lesquelles un associé ou son représentant peuvent voter par voie électronique.

Résolutions adoptées en dehors d'une assemblée

Art. 32.

32.1 Sous réserves des dispositions légales, les associés peuvent adopter des résolutions en dehors d'une assemblée par écrit, sous réserve qu'ils le fassent aux termes d'un vote unanime de l'ensemble des associés ayant le droit de vote et qui ont voté par écrit en faveur de la résolution.

32.2 Les gérants de la Société doivent être informés des résolutions proposées et être placés en position de donner leur conseil les concernant.

Assemblées des détenteurs de la même catégorie de parts sociales

Art. 33.

33.1 Les assemblées des détenteurs d'une même catégorie de parts sociales seront convoquées par le conseil de gérance ou par tout détenteur d'une ou plusieurs parts sociales de cette catégorie.

33.2 Les articles 25.2, 25.3, 28-32 sont autrement applicables.

Convocations et Notifications

Art. 34. Toutes les convocations aux assemblées générales des associés ainsi que toutes notifications aux associés doivent être adressées par écrit aux adresses inscrites dans le registre des associés, dans le respect des conditions fixées par la dernière phrase de l'article 5.2 des présents statuts.

Modifications des statuts

Art. 35. L'assemblée générale est autorisée à adopter une résolution tendant à la modification des présents statuts. Une telle résolution de l'assemblée générale ne peut être prise qu'à la majorité des associés représentant soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société. Si une proposition tendant à la modification des statuts est soumise à l'assemblée générale, ceci doit toujours être mentionné dans l'avis de convocation convoquant l'assemblée générale et simultanément une copie de la proposition contenant les modifications proposées doit être déposée au principal lieu des affaires de la Société pour consultation par les associés et ce, jusqu'à la fin de l'assemblée.

Dissolution et Liquidation

Art. 36.

36.1 La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale. La seconde phrase de l'article précédent trouve ici à s'appliquer mutatis mutandis. Si une résolution est proposée à l'assemblée générale à l'effet de la dissolution de la Société, elle doit être mentionnée dans l'avis de convocation.

36.2 En cas de dissolution de la Société suite à une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront chargés de la liquidation de la Société à moins que l'assemblée générale ne nomme une autre personne pour se faire.

36.3 Les personnes chargées de la liquidation de la Société dissoute ont les mêmes pouvoirs, tâches et responsabilités que les gérants, pour autant que ceci soit compatible avec leur tâche en qualité de liquidateur.

36.4 Tous actifs restant après que les dettes de la Société aient été acquittées seront distribués aux associés à due proportion de la valeur nominale combinée des parts sociales détenues par chaque associé.

36.5 Après que la Société ait cessé d'exister, les comptes de la Société, registres et autres supports de données doivent être conservés pour une période de sept années par la personne désignées pour les besoins de la liquidation.»

Quatrième résolution:

Les Associés décident de confirmer pour une durée indéterminée les membres actuels du conseil de gérance;

- M. Adriaan Jan Veltema, né à La Haye, Pays-Bas, le 26 septembre 1957, ayant son adresse professionnelle au Zuidplein 164 -WTC/ Tower H/ Level 20 -1077 XV Amsterdam, Pays-Bas:

- M. Jack Raymond Gerber, né au Cape Town, Afrique du Sud, le 4 mars 1945, ayant son adresse professionnelle au One Connaught Place -Londres W2 2ET - Royaume Uni:
- M. Eric Samson, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 10 octobre 1938, ayant son adresse professionnelle au 187 Rivonia Road -2196 Morningside - Sandton - Afrique du Sud:
- M. Leon William Price, né au Cape Town, Afrique du Sud, le 11 mars 1951, ayant son adresse professionnelle au 1921, 19/F Sun Hung Kai Centre -30 Harbour Road - Wanchai, Hong Kong -Hong Kong:
- M. Michael Hoffman, né au Cape Town, Afrique du Sud, le 24 janvier 1947, ayant son adresse professionnelle au 888 San Clemente Dr., Suite 250 -Newport Beach, CA 92660 - Etats-Unis d'Amérique:
- M. Christo Ferro Liebenberg, né en Afrique du Sud, le 2 octobre 1934, ayant son adresse privée au 1028 Helderberg Village - Bakkerskloof Road - Private Bag X19 - Somerset West - 7129 - Afrique du Sud:
- M. Edmond Pachura, né à Oignies, France, le 31 janvier 1934, ayant son adresse privée au 1 Rue Alfred Laurant - 92100 Boulogne - France:
- M. Robert Joseph Darnall, né dans Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 30 mars 1938, ayant son adresse privée au 1500 North Lake Shore Drive Un.20c - Chicago Illinois 60610 - Etats-Unis d'Amérique:
- M. Jeffrey Stanley Samson, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 9 octobre 1963, ayant son adresse privée au 5 Sevenoaks - Irvine - California 92612 - Etats-Unis d'Amérique.:
- M. Brian Scott Moffat, né à Ashton under Lyne, Royaume Uni, le 6 janvier 1939, ayant son adresse privée au Springfield Farm -Earlsw. Chepstow -Monmouthshir NP16 6AT - Royaume Uni.;
- M. Michael Reuven Pimstein, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 27 août 1954, ayant son adresse professionnelle au 243 Dyson Road -Wadeville, Germiston - Afrique du Sud:
- M. Matamela Cyril Ramaphosa, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 17, novembre 1952, ayant son adresse professionnelle au 18 Acacia Road - Chislehurst - Sandton 2146 - Afrique du Sud: et,
- M. Louis Lourens van Niekerk, né à Nigel, Afrique du Sud, le 19 janvier 19, 1950, ayant son adresse professionnelle au 243 Dyson Road -Wadeville, Germiston - Afrique du Sud.

Cinquième résolution:

Les Associés décident qu'à compter de la date du présent acte, le bureau principal ainsi que le principal lieu d'activité de la Société seront fixés au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En fait de quoi, le présent acte notarié a été établi à Luxembourg à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une traduction française. Sur demande expresse de ces mêmes parties comparantes et dans l'hypothèse où des divergences et/ou des incohérences viendraient à apparaître entre la version anglaise et la version française, la version française prévaudra.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DAVISTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18621. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011063649/1020.

(110071347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung im Verwaltungsrat mit:

Die Gesellschafterversammlung hat das Verwaltungsratsmandat von Herrn Reinolf Dibus am 22. April 2010 erneuert. Das Mandat endet mit der Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2016 stattfinden wird.

Ferner teilt die Gesellschaft unter Bezugnahme auf die Publikation im RCSL mit der Referenznummer L090080477 folgende Korrekturen mit:

Die Laufzeiten der Verwaltungsratsmandate der Herren Ralf Woitschig (Vorsitzender), Hermann Rave (stellv. Vorsitzender), Gerard-Jan Bais und Ansgar Herkert sind irrtümlich in der oben genannten Publikation mit bis zur Gesellschafterversammlung 2012 angegeben worden. Tatsächlich haben die Mandate der vorgenannten Verwaltungsratsmitglieder eine Laufzeit bis zur Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2013 stattfindet.

Ferner teilt die Gesellschaft nachfolgende Details zum Verwaltungsratsmandat des Herrn Tom Loesch mit: Herr Loesch, geboren am 26.04.1956 in Luxemburg, beruflich ansässig in der Avenue J.F Kennedy 35, L - 1855 Luxemburg, wurde am 17. April 2008 zum Mitglied des Verwaltungsrats bestellt. Sein Mandat läuft bis zur Generalversammlung 2012.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juni 2011.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft

Gerard-Jan Bais / Danielle Even

Managing Director / Public Relations

Référence de publication: 2011079716/25.

(110088314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 5. April 2011

...

10.7 Bestellung Wirtschaftsprüfer für 2011

Der Verwaltungsrat bestellt PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2011.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 06. Juni 2011.

Für die Richtigkeit

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg

Gerard-Jan Bais / Danielle Even

Managing Director / Public Relations

Référence de publication: 2011079717/19.

(110088314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Euromaf Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.783.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2011079718/13.

(110088307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Feitler Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffange, 2, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.838.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 07/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079719/10.

(110088285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 10.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signatures

Référence de publication: 2011079720/11.

(110088180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Fiduciaire Socofisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.547.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079721/10.

(110088380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Fortissimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079723/10.

(110088273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011079724/12.

(110088344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Indev S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.138.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079726/10.

(110088291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

GFL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.900.

—
EXTRAIT

Veillez noter que l'associé ROARK CAPITAL PARTNERS II AIV, L.P. doit être lu ROARK CAPITAL PARTNERS II AIV AG, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services Luxembourg) S.A.
Alex van Zeeland
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2011079725/15.

(110088303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Joint Bulk Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.727.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 mai 2011 que:

- Sont réélus aux fonctions d'administrateur de la société:

- * Monsieur Robert ARENDAL, résidant à L-6942 Niederanven, 35 Mielstrachen;
- * Monsieur Bo RAMMER, résidant à MC 98000 Monaco, 57 rue Grimaldi, «Le Panorama»;
- * Monsieur Hakan LUNDHOLM, résidant à S-41257 Gothenburg, Viktor Rydbergsgatan 23;
- * Maître Charles DURO, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Est réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes:

- * La Fiduciaire Grand-Ducale S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/06/2011.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011079729/23.

(110088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Kenza Lauro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011079731/13.

(110088366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

J.C.A. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.527.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079727/10.

(110088282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Joint Bulk Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 38.727.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 01/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079728/10.

(110088298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

LBB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 138.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011079732/9.

(110088350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Les Ecuries Melinoises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.128.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 7 juin 2011.

En date du 28 avril 2011 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et d'accepter la démission de la société Moore Stephens Sarl en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, Monsieur Johan Dejans et de Madame Marie-Christine Hummel, en tant que administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Madame Valérie Emond, née le 30.08.1973 à Saint-Mard, Belgique, résident professionnellement au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Monsieur Geoffrey Henry, né le 05.05.1972 à Chênée, Belgique, résident professionnellement au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Monsieur Alberto Morandini, né le 09.02.1968 à Pétange, Luxembourg, résident professionnellement au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013

- de nommer ODD Financial Services SA, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B41014, ayant son siège social 41 bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011079733/28.

(110088441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 86.291.

Rectificatif des comptes annuels au 30 novembre 2009 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 29 septembre 2010 sous la référence L10014779804

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2011079734/12.

(110088850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Loca-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.
R.C.S. Luxembourg B 140.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011079735/13.

(110088363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire

Conformément aux dispositions de l'Article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 10 des statuts, premier paragraphe, Monsieur Hervé MOTTE, Directeur Général Immochan France, né le 16 avril 1952 à Tourcoing (France), avec adresse professionnelle à F-59964 Croix Cedex, 40, avenue de Flandres est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012 en remplacement de Madame Chantai MATHU qui auparavant assumait cette fonction.

Le 6 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011079578/15.

(110088433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Lafor 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.605.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.591.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of May

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "LAFOR 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 10 March 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register_ Luxembourg under section B number 159591; and the articles of association of which have never been amended.

The meeting is composed by the sole member, "LAFOR 1 S.à r.l.", a corporation existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, hereby

represented by Mr. Nicolas Clément, professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

First resolution:

The sole member decides to increase the share capital of the Company by an amount of ten million five hundred ninety three thousand Euros (EUR 10,593,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to ten million six hundred five thousand five hundred Euros (EUR 10,605,500.-) by the issue of eighty-four thousand seven hundred forty four (84,744) new shares having a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the aforesaid subscriber, represented by Mr. Nicolas Clément, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared subscribing to the eighty-four thousand seven hundred forty four (84,744) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ten million five hundred ninety-three thousand Euros (EUR 10,593,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the first paragraph of article six (6) of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at ten million six hundred five thousand five hundred Euros (EUR 10,605,500.-) represented eighty-four thousand eight hundred forty-four (84,844) shares having a par value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each, all fully paid-up and subscribed. "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LAFOR 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159591, constituée suivant acte reçu le 10 mars 2001 par le notaire soussigné et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "LAFOR 1 S.à r.l.", une société de droit luxembourgeois établie au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Nicolas Clément, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, signée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions cinq cent quatre-vingt treize mille Euros (EUR 10.593.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix millions six cent cinq mille cinq cents Euros (EUR 10.605.500,-) par l'émission de quatre-vingt quatre mille sept cent quarante-quatre (84.744) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Nicolas Clément, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux quatre-vingt quatre mille sept cent quarante-quatre (84.744) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de dix millions cinq cent quatre-vingt treize mille Euros (EUR 10.593.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier le premier paragraphe de l'article six (6) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions six cent cinq mille cinq cents Euros (EUR 10.605.500,-) représenté par quatre-vingt quatre mille huit cent quarante-quatre (84,844) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE. Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. CLEMENT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22065. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070582/95.

(110078436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Vivacitas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.043.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011079579/11.

(110088660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Vulca'Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 134.149.

Je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat de ma fonction de gérant au sein de votre société.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Monsieur SANTOS Damien.

Référence de publication: 2011079581/10.

(110088772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 aout 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 13 Mai 2011 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet au 13 Mai 2011.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A., avec effet au 13 Mai 2011.

Luxembourg, le 13 Mai 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2011079580/17.

(110088704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Wallace Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.319.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079584/9.

(110088512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Wallace Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.319.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079585/9.

(110088516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution et d'une confirmation écrite de l'associé unique de la Société en date du 21 février 2011 et du 19 avril 2011 que:

1. M. Paul Lamberts B.W.L., demeurant professionnellement à Luxembourg a été révoqué de sa fonction d'administrateur B et délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 21 février 2011.

2. M. Nedim Görel, né le 25 janvier 1953 à Istanbul (Turquie), demeurante 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur B de la Société avec effet au 21 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011079636/18.

(110087747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

WITEC Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 95.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011079587/10.

(110088251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Lucil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 220, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011079737/13.

(110088364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Yachting Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079588/10.

(110088187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

BlueOrchard Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.198.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011079638/10.

(110087721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011079640/10.

(110087235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

LSA Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.422.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société LSA Re

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011079736/12.

(110088301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

LSF REIT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LSREF Lux Investments IX S.à r.l.)

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.869.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Diane Seiler, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 11 May 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Investments IX S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149.869, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1837 of 23 September 2009, that has not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to "LSF REIT Holdings S.à r.l."; and

2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSREF Lux Investments IX S.à r.l. to LSF REIT Holdings S.à r.l..

Second resolution

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "LSF REIT Holdings S.à r.l.".

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Jusseau,

ici représentée par Mme Diane Seiler, employée, ayant son adresse professionnelle à

Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 mai 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Investments IX S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.869, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1837 du 23 septembre 2009, non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "LSF REIT Holdings S.à r.l."; et
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSREF Lux Investments IX S.à r.l. en LSF REIT Holdings S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "LSF REIT Holdings S.à r.l."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. SEILER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21982. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011069801/87.

(110077629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Magenta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.085.

—
Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 25 Mai 2011 que:

la société Centuria Real Estate Asset Management International S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 465,

a cédé:

- 25 000 parts sociales qu'elle détenait dans la société Magenta S.à r.l. à

la société Centuria Capital Luxembourg S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 076,

Centuria Capital Luxembourg S.A.: 25 000 parts sociales

Total: 25 000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour Magenta S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011079738/25.

(110088381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

MAISON STEFFEN CENTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.488.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079739/10.

(110088254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

May Be S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.509.

—
EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 septembre 2010, l'assemblée a décidé:

1) de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare à L-2449, Luxembourg, 26, boulevard Royal

2) de révoquer Madame Maryse ALBOREO et la société SOJEPAR SA de leur poste d'administrateurs

3) de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, la société COMIPAR sarl, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 28b, route d'Arlon R.C.S. Luxembourg Section B 115.868 et Madame Brigitte REY, épouse POVEDA employée privée, née à Valence (France), le 3 janvier 1969, demeurant à F 69006, Lyon, 12, rue Ney (France). Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Le scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2011079741/19.

(110088383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.
